Délibération n° 2014.06.25.01

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Juin 2014

Date de la convocation 13 Juin 2014	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontais – CLERMONT L'HERAULT
PRÉSENTS : **M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance** **ASPIRAN :** Mme REVERTE Françoise, **BRIGNAC :** M.JURQUET Henri, **CABRIERES :** M.GUELTON Jacques, M.MALLET Denis, **CANET :** Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, **CEYRAS :** Mme BARRE Berthe, **CLERMONT L'HERAULT :** M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, , Mme OLLIE Sophie, Mme GREGOIRE Arielle, Mme PASSIEUX Marie **FONTES :** M.BRUN Olivier, Mme PASSET Eliane, **LACOSTE :** M.VENTRE Philippe, **LIEURAN CABRIERES :** M.BLANQUER Alain, **MERIFONS :** M.VIALA Daniel, **NEBIAN :** M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, **OCTON :** M.COSTE Bernard, **PAULHAN :** M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, **PERET :**M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, **SAINT FELIX DE LODEZ :** M.RODRIGUEZ Joseph, Mme DELMAS Louisiane, **SALASC :** M.COSTES Jean, **USCLAS D'HERAULT :** M.RIGAUD Christian, **VALMASCLE :** M.VALENTINI Gérald,		***PROCURATIONS :*** M. BERNARDI à Mme REVERTE Françoise, M.REVEL Claude à M.VIALA Daniel M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme ROBERT Laure à M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth à Mme MARTINEZ ROQUES Micaela,

Objet : Charte de développement du Pays Cœur d'Hérault 2014 – 2025.

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le Pays Cœur d'Hérault est constitué des trois Communautés de Communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois et Larzac.

Le Pays Cœur d'Hérault a été créé en 2003 et sa première Charte de développement est arrivée à échéance en 2013.

L'évaluation de cette première Charte de Pays 2003-2013, labellisée Agenda 21, et l'élaboration d'un nouveau projet de territoire en Pays Coeur d'Hérault a débuté en fin d'année 2012 et s'est déroulé pendant toute l'année 2013.

Monsieur LACROIX précise que la Communauté de Communes a été très largement associée à ce processus de concertation au travers notamment de trois rencontres territoriales organisées aux mois de janvier, juillet et décembre 2013, de rencontres individuelles ainsi que d'échanges écrits, d'entretiens approfondis rapportant les avis de notre collectivité.

Cette dynamique participative a contribué à l'élaboration d'une vision d'ensemble du territoire emportant l'adhésion de tous les partenaires et acteurs dans « le Pays rêvé (ou le pays souhaité)… en 2025 ! » qui constitue le projet du pays pour l'avenir.

La charte de développement du pays, annexée au présent rapport, définit le projet de territoire autour des grands thèmes de l'aménagement du territoire et du cadre de vie, du lien social et de la vie culturelle, des services à la population, de l'économie et de l'emploi.

La charte s'articule ainsi autour de « 6 défis territoriaux » déclinés comme suit :

- **Défi n°1 - Une terre d'accueil et de rencontres :**
  - Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel le socle de notre projet,
  - Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire,
  - Renforcer le positionnement touristique du Coeur d'Hérault destination durable et d'excellence,
  - Penser le Coeur d'Hérault comme un territoire culturel.

- **Défi n°2 - Les jeunes comme priorité, le lien intergénérationnel à développer :**
  - Engager une politique jeunesse à l'échelle du territoire,
  - Replacer les jeunes au centre des dispositifs,
  - Encourager les liens sociaux et intergénérationnels,
  - Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité.

- **Défi n°3 - Economie et emploi :**
  - Affirmer le Coeur d 'Hérault comme une destination économique,
  - Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises,
  - Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises petites et grandes,
  - Faire émerger et développer des filières spécifiques au Coeur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au pays.

- **Défi n°4 - Agriculture :**
  - Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global,
  - L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Coeur d'Hérault,
  - Définir et mettre en œuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique,
  - Prendre en compte l'environnement, résolument.

- **Défi n°5 - Exigence environnementale (eau / paysage / biodiversité / énergie) :**
  - Œuvrer pour un développement durable,
  - Inscrire le Paysage au Coeur de nos choix d'aménagement et de développement,
  - S'engager dans une démarche « Territoire en transition »,
  - Soutenir une croissance verte et solidaire.

- **Défi n°6 - Urbanisation, logement et mobilité :**
  - Construire et habiter autrement,
  - Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires,
  - Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets,
  - Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens.

Réalisée dans une démarche d'Agenda 21 local, il est prévu que la charte de pays soit complétée en 2014 par un programme d'actions prévisionnel et un dispositif d'évaluation en continu.

Cette charte est sans incidence financière pour la Communauté de Communes.

En conclusion, Monsieur LACROIX propose d'approuver le projet de charte de développement du Coeur d'Hérault « Horizon 2025 » (2014-2025), joint en annexe.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de charte de développement du Coeur d'Hérault « Horizon 2025 » (2014-2025)

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20140701-2014-06-25-01-DE
Date de télétransmission : 04/07/2014
Date de réception préfecture : 04/07/2014